



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

**AVIS PUBLIC
SÉANCES DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL
À COMPTER DU 14 FÉVRIER 2023**

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Preissac :

QUE les séances de l'assemblée du conseil de la Municipalité de Preissac qui auront lieu à compter du 14 février 2023 se tiendront dorénavant à la salle située au 6, rue des Rapides, Preissac.

Donné à Preissac ce 2^e jour de février 2023.

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en conformité avec le règlement numéro 273-2020 adopté en vertu de l'article 433.1 du code municipal, le 25 février 2020.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 2^e jour de février 2023.

Gérard Pétrin

Directeur général/secrétaire-trésorier
